

# Mon argent et moi...



#AgirAvecVous



mgen<sup>+</sup>

GRUPE **vyv**

MA SANTÉ, C'EST SÉRIEUX.

# J'AI CHOISI MGEN

MUTUELLE SANTÉ - PRÉVOYANCE

Martin Fourcade et 4 millions de personnes ont choisi MGEN pour la confiance, la solidarité, l'accès aux soins de qualité et le haut niveau de prévoyance.

**MARTIN FOURCADE**  
CHAMPION DU MONDE &  
CHAMPION OLYMPIQUE  
DE BIATHLON

MGEN, Mutuelle Générale de l'Éducation Nationale, n°775 485 209, MGEN Vig, n°141 821 802, MGEN Vie, n°440 343 286, mutuelle agréée pour l'assurance de base à l'Assurance de la Mutualité - MGEN Action sociale et sociale n°441 821 913, MGEN+ Carrière de santé, n°477 911 718, mutuelle agréée pour l'assurance de base à l'Assurance de la Mutualité.

# Ma rémunération

## Savoir combien je gagne, c'est facile grâce au SE-Unsa !

**Vous trouverez sur notre site internet** le net approché en tenant compte des retenues. Vous trouverez aussi le calendrier des jours de paie sur le [liense-unsa.org/aat](http://liense-unsa.org/aat)

En janvier 2019, la hausse de la Csg a engendré une baisse des salaires. L'indemnité mise en place pour compenser la baisse du pouvoir d'achat ne suffit pas.

Les adhérents du SE-Unsa peuvent obtenir un calcul précis de leur situation en contactant leur section locale :

[enseignants.se-unsa.org/Departements](http://enseignants.se-unsa.org/Departements)

## Quelques explications supplémentaires

● **La rémunération brute annuelle** ou traitement indiciaire s'obtient en multipliant l'indice correspondant à son échelon (*voir feuille de paie*) par la valeur indiciaire du point 56,23 €. Il faut ensuite diviser par douze pour obtenir le brut mensuel.

● **Le supplément familial de traitement** (SFT) est fonction du nombre d'enfants à charge. Plus d'informations sur [se-unsa.com/sft](http://se-unsa.com/sft)

● **L'indemnité de résidence** (IR) est fonction de la commune de votre résidence administrative.

● **Les bonifications d'indice** peuvent être attribuées selon une fonction ou une responsabilités que vous exercez.

● **Les indemnités** : voir page suivante.



# Primes et indemnités spécifiques



1<sup>ER</sup> DEGRÉ

**Indemnité spécifique d'accompagnement des élèves (Isae) :** 1 200 € annuels, versés mensuellement en 12 fois.

2<sup>ND</sup> DEGRÉ

**Indemnité spécifique d'orientation des élèves (Isoe) :** une part fixe de 1 213,56 €/an et une part modulable de 906,24 € à 1 609,44 €/an selon le niveau d'enseignement et le grade.

2<sup>ND</sup> DEGRÉ

**Indemnité forfaitaire spécifique pour les CPE :** 1 213,56 €.

2<sup>ND</sup> DEGRÉ

**Indemnité de sujétions particulières pour les documentalistes :** 767,10 €/an.

TOUS

**Indemnité réseau d'éducation prioritaire renforcé Rep+ :** 3 479 €/an.

TOUS

**Indemnité réseau d'éducation prioritaire Rep :** 1 734 €/an.

*Ces indemnités liées à la fonction sont versées au prorata du temps de service en école ou établissement. (stagiaires et titulaires)*

TOUS

**Indemnité de stage** : elle est fonction du nombre de jours de stage effectifs, de la distance et de l'existence ou non de transports en commun. La commune du lieu de formation doit être différente de la commune d'affectation et de la commune de résidence personnelle.

À cette indemnité de stage s'ajoute la prise en charge d'un aller-retour par période de formation. (stagiaires)

TOUS

**Indemnité forfaitaire de formation (IFF)** : 1 000 € (versés en 10 fois) pour couvrir les frais liés aux déplacements dans le cadre de la formation et uniquement pour les stagiaires à mi-temps. Le principe de communes différentes est le même que pour l'indemnité de stage. L'IFF ne peut pas être cumulée avec cette dernière. (stagiaires)

TOUS

**Prime d'entrée dans le métier** : 1 500 € versés en deux échéances lors de la première année d'exercice à condition de ne pas avoir effectué plus de 3 mois de services d'enseignement ou d'éducation avant la réussite au concours. (titulaires)

1<sup>er</sup> DEGRÉ

**Heures supplémentaires pour l'accompagnement éducatif, les stages de remise à niveau, les heures de soutien et pour les services d'études sur-**

**veillées ou temps de surveillance municipaux** 12,90 € à 30,10 € par heure selon les actions.

2<sup>nd</sup> DEGRÉ

**Heures supplémentaires**

- **HSA** (heures supplémentaires année) pour un dépassement régulier pendant l'année scolaire, versées d'octobre à juin.

- **HSE** (heures supplémentaires effectives) pour un dépassement ponctuel, rémunérées à l'heure effectuée.

*Ces heures sont rémunérées selon le grade et le corps, contactez l'équipe locale du SE-Unsa pour en connaître le montant.*

TOUS

**Indemnité pour mission particulière (IMP)** : son montant varie de 312,5 € à 3 750 €. Elle est versée pour des activités *hors face-à-face pédagogique* essentiellement de type coordination, référent, tutorat d'élèves. (stagiaires et titulaires)

TOUS

**Primes et indemnités liées à un lieu de résidence particulier** : certaines affectations (Île-de-France, agglomération lilloise, Dom, Com) ouvrent droit à des primes d'installation ou géographiques spécifiques. *Contactez l'équipe locale du SE-Unsa pour en connaître la nature et le montant.* (stagiaires et titulaires)

*Les montants indiqués sont les montants bruts annuels, sauf mention*

# Impôts-aides fiscales

## Famille

- Déduction des pensions alimentaires (versées à un ex-conjoint, enfant, ascendant)
- Réduction pour frais de scolarisation des enfants
- Crédit d'impôt pour frais de garde d'enfant hors du domicile

## Emploi

- Crédit ou réduction d'impôt pour l'emploi d'un salarié à domicile

## Logement

- Réduction d'impôts liées à l'habitat et l'investissement
- Déduction des frais de double résidence lorsque les conjoints exercent leur activité professionnelle dans des lieux éloignés
- Déduction des frais de déménagement

## Dons, cotisations et souscriptions

- Crédit d'impôt pour la cotisation syndicale
- Réduction pour les dons à des organismes d'intérêt général ou à un parti politique
- Déduction de cotisation retraite

## Personnes dépendantes

- Déduction des frais d'accueil d'une personne âgée
- Réduction pour frais liés à la dépendance



- Réduction liée à certaines primes d'assurance

## Frais réels professionnels

- Déduction des frais de transport domicile-travail
- Déduction des dépenses engagées pour l'utilisation professionnelle d'un bureau ainsi que pour le mobilier et le matériel

- Déduction de la dépréciation pour l'utilisation professionnelle de matériel informatique

- Déduction d'autres frais : abonnements à des revues pédagogiques, formations professionnelles, etc.

*Ces aides et déductions fiscales sont souvent sous conditions, renseignez-vous auprès de votre section du SE-Unsa.*



# POUR FAIRE COURT, ÊTRE ASSUREUR MILITANT AUJOURD'HUI C'EST :

A black and white line drawing illustration showing several stylized human figures working together to hang a large banner. One figure is on a ladder on the right, another is on a ladder on the left, and others are on the ground. The banner contains text in French. At the bottom left, a woman stands holding a smartphone, with a small dog sitting next to her. The banner also features a hashtag and a website URL.

Privilégier la réparation et le **recyclage** pour lutter contre le gaspillage, promouvoir l'économie du partage, accélérer l'**innovation française** en accompagnant le développement des start-up, choisir des **placements responsables**, proposer une épargne solidaire pour favoriser l'**emploi**, l'insertion et l'accès à l'éducation, établir tous nos plateaux téléphoniques **en France**, réduire nos émissions de CO<sub>2</sub> dans nos bureaux, nos achats et nos déplacements, soutenir le **monde associatif** et agir pour l'inclusion, décarboner l'économie et accompagner les secteurs en **transition énergétique**, payer nos impôts en France, nous appuyer sur des **sociétaires engagés** pour faire vivre le modèle mutualiste, être exemplaire sur les questions de mixité, de **diversité** et d'égalité dans l'entreprise, encourager la pratique sportive **pour tous**, protéger **vos données personnelles** et vous donner des outils pour agir, mettre **l'humain au cœur** de toutes nos actions et de tous nos choix, vous remercier d'avoir pris le temps d'arriver jusque-là et vous inviter à poursuivre avec nous.

#ChaqueActeCompte

[www.chaqueactecompte.fr](http://www.chaqueactecompte.fr)



**MAIF**

assureur militant

# Logement, déménagement, transport

## Locataires

- Accès à des logements locatifs préfectoraux réservés aux fonctionnaires [Ais]
- Aide à l'installation des personnels (AIP) pour les dépenses engagées pour une location, à hauteur maximale de 900 € (1<sup>er</sup> mois de loyer, frais d'agence, caution, déménagement) [PIM]
- Aide personnalisée au logement (APL), allocation de logement à caractère familial (ALF) ou allocation de logement à caractère social (ALS) [CAF]
- Aide au cautionnement d'un logement [ASIA]
- Aide à l'hébergement d'urgence [ASIA]

## Propriétaires

- Prêts à taux préférentiel auprès du Crédit social des fonctionnaires (CSF), du Crédit

municipal, de la Casden, de la MGEN... [A]

- Prêts pour la construction ou pour l'acquisition d'un logement :
  - prêt à taux zéro ;
  - prêt accession sociale... [A]
- Subvention pour les propriétaires occupant leur logement, disposant de ressources modestes et devant réaliser des travaux lourds de réhabilitation [CAF] et [ANAH]
- Aide à l'amélioration de l'habitat [Ais] et [ASIA]

## Transports

- Remboursement des déplacements domicile-travail en transports en commun à hauteur de 50 %

[Glossaire p.13]



© Pixabay

# Vacances, loisirs, culture



© tan4ikk-AdobeStock

- **Le Pass'éducation** pour accéder gratuitement aux collections permanentes des musées et monuments nationaux [AIS]
- **Chèques vacances** pour payer les transports, l'hébergement, la restauration, les loisirs grâce à une épargne mensuelle préalable [A]
- **Carte Cezam** proposée par certaines régions pour profiter de réductions sur les places de cinéma, de spectacles, les entrées de parcs de loisirs, les locations de vacances... [SRIAS]
- **Subventions pour séjours d'enfants** de 2,70 € à 11,22 € par jour pour des séjours en colonie de vacances, en centre de loisirs, en séjour linguistique ou dans un cadre éducatif [PIM]
- **Participation forfaitaire aux vacances familiales** et aux séjours d'enfants [ASIA]
- **Le Pass'sports-loisirs** ou encore **Tickets loisirs jeunes** : aide financière permettant la prise en charge des frais d'adhésion, d'inscription, d'assurance et d'équipement des enfants à une activité sportive ou culturelle pratiquée en dehors du temps scolaire [CAF]
- **Les bons Aide aux temps libres** : aides financières sous forme de bons contribuant à augmenter les possibilités, pour les enfants ou leur famille, de partir en vacances ou d'accéder à une structure d'animation socio-culturelle pendant les vacances [CAF]

# Solidarité-prêts-mesures d'urgence

- Aide aux frais de justice [ASIA]
- Aide au maintien à domicile pour les retraités [Ais]
- Aides financières à caractère social : elles s'adressent aux personnels rencontrant des difficultés financières passagères et exceptionnelles liées à leur situation sociale [ASIA]
- Consultations en conseil budgétaire auprès d'une conseillère en économie sociale et familiale [ASIA]
- Consultations juridiques gratuites [ASIA]
- Consultations psychologiques [ASIA]
- Compensation de la perte de salaire en cas d'arrêt maladie de plus de 2 mois, par la MGEN via une allocation journalière correspondant à environ 77 % du traitement brut suivant la situation [A]
- Secours exceptionnels, prêt à court terme et sans intérêt [ASIA]

[Glossaire p.13]



©robertkneschke-Adobestock

# Enfance et famille

famille



## Prestations versées par la Caf

- **Prime à la naissance** : 944,50 € versés en une fois (conditions de ressources)
- **Prime à l'adoption** : 1 888,98 €
- **Allocation de base** : 172,22 € mensuels à taux plein sinon 85,61 € (conditions de ressources)
- **Allocation de soutien familial (AsF)** : 115,64 €/enfant à charge si vous élevez seul votre enfant  
157,17 € si vous avez recueilli un enfant privé de l'aide de ses deux parents
- **Allocation journalière de présence parentale (AJPP)** : 43,71 € pour un couple, 51,92 € pour une personne seule.  
Un complément pour frais de 112 € (conditions de ressources)

- **Supplément familial de traitement (SFT)** : de 2,29 € à 284 € selon le nombre d'enfants
- **Chèque emploi service universel (Cesu)** : de 265 € à 840 € par an, pour la garde d'enfants de 0 à 6 ans [PIM]
- **Aide à la garderie périscolaire** pour les enfants de plus de 6 ans [ASIA] ;
- **Aide aux parents en séjour de repos** ou convalescence avec enfant : 23,07 € par jour et par enfant [PIM]
- **Aide aux études supérieures** des enfants [ASIA]
- **Aide à l'adoption** [ASIA]
- **Aide à la séparation géographique** du conjoint par obli-

## Signification des abréviations utilisées

**A** : Autres (MGEN, Casden, etc)

Certaines prestations peuvent être versées même si vous n'êtes pas affilié.

**Ais** : Actions interministérielles spécifiques Éducation nationale

**ANAH** : Agence nationale de l'habitat

**ASIA** : Actions sociales d'initiative académique (donc différentes selon le lieu d'exercice)

**CAF** : Caisse d'allocations familiales

**DSDEN** : Direction des services départementaux de l'Éducation nationale

**PIM** : Prestations interministérielles, communes à toute la Fonction publique

**SRIAS** : Section régionale interministérielle d'action sociale

Pour les prestations familiales, les dossiers se font en général auprès de la Caf ; pour les prestations sociales les demandes se font auprès des DSDEN, des rectorats, des Srias ou directement auprès des organismes partenaires (Chèques vacances Fonction publique, MGEN, Casden, etc.)

gation professionnelle [ASIA]

● **Prestation financière MGEN** : pour une naissance ou une adoption, prestation financière de 160€ à tout adhérent si l'enfant devient bénéficiaire MGEN [A]

● **Aide psychologique** : la MGEN peut verser sous conditions une participation de 8€ par séance dans le cadre d'un suivi post-naissance [A]

● **Aide aux frais d'obsèques** [ASIA]

Des aides et allocations spécifiques pour les parents d'enfant handicapé sont également prévues.

# COTISATIONS 2019-2020

La cotisation comprend notamment l'abonnement à l'Enseignant (prix seul : 36 € annuels).

## Titulaires

CLASSE NORMALE	É C H E L O N S										
	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	
Instituteur				146 €	149 €	152 €	160 €	168 €	179 €	195 €	
PE, Certifié, PsyEN, CPE, PLP, PEPS	163 €	165 €	169 €	174 €	179 €	189 €	202 €	216 €	231 €	248 €	
Agrégé	184 €	186 €	199 €	212 €	225 €	241 €	259 €	278 €	295 €	307 €	
PEGC, Ce d'Éps, AE				149 €	157 €	164 €	173 €	182 €	192 €	203 €	
Bi-admissible		166 €	174 €	184 €	191 €	201 €	216 €	232 €	248 €	259 €	

HORS-CLASSE	1	2	3	4	5	6	7	HEA1	HEA2	HEA3
PE, Certifié, PsyEN, CPE, PLP, Peps	213 €	228 €	243 €	263 €	280 €	295 €				
Agrégé	278 €	295 €	307 €					329 €	342 €	360 €
PEGC, Ce d'Éps	172 €	181 €	192 €	203 €	230 €	247 €				

CLASSE EXCEPTIONNELLE	1	2	3	4	5	HEA1	HEA2	HEA3	HEB1	HEB2	HEB3
PE, Certifié, PsyEN, CPE, PLP, Peps	257 €	272 €	287 €	307 €		329 €	342 €	360 €			
Agrégé	307 €					329 €	342 €	360 €	360 €	373 €	393 €
PEGC, Ce d'Éps	230 €	249 €	263 €	280 €	295 €						

## Retraités

Pension < 1 400 €	105 €
Pension de 1 400 à 1 850 €	129 €
Pension > 1 850 €	139 €

## Non-titulaires

Contractuel			
indice < 400	105 €	AED/AESH	50 €
indice de 401 à 500	137 €	CUI/Pec	50 €
indice > 500	171 €		

## Situations particulières

Disponibilité-congé parental	41 €
Temps partiel au prorata du temps de service	

## Entrée dans le métier

Étudiant EAP	41 €
Stagiaire	89 €

**CRÉDIT  
D'IMPÔTS**  
66 % de votre  
cotisation



# BULLETIN D'ADHÉSION

à retourner à votre section

ou à SE-Unsa 209, bd St-Germain 75007 Paris

# Je rejoins le SE-Unsa



SITUATION PERSONNELLE

**Nouvel adhérent**     **Renouvellement**

Nom d'usage : ..... Prénom : .....

Nom de naissance : ..... Né-e le : .....

Adresse personnelle : .....

Téléphone : ..... Portable : .....

Adresse mél : .....

Département de rattachement administratif : .....

Nom et adresse de l'école/l'établissement d'exercice : .....

**JE SUIS**

Titulaire

Stagiaire

Retraité

Corps :

Instituteur    PE    Certifié    CPE    PLP    PEPS    Agrégé    Bi-admissible

AÉ    PEGC    CE d'EPS    PsyEN (option.....)

Je suis remplaçant  (précisez : .....

Ma discipline 2<sup>d</sup> degré : .....

Missions particulières (adjoint, directeur, ASH, tuteur, formateur) : .....

**JE SUIS**

Étudiant

EAP

AED Prépa

**JE SUIS NON-TITULAIRE**

AESH    AED (précisez les fonctions) : .....

Contractuel : Enseignant, CE, CPE, (précisez).....

Contrat aidé (Cuv/Pec)    Assistant handicap    Aide administrative

Classe normale    Hors-classe    Classe exceptionnelle

Temps complet

CLM, CLD

Disponibilité

Temps partiel : ..... %

Congé parental

Congé formation

Échelon : ..... Montant de la cotisation : .....

Mode de paiement :  Chèque    Paiements fractionnés automatiques(\*) :

Première demande    Renouvellement

**J'adhère au Syndicat des Enseignants-Unsa, date et signature :**

.....

Les informations recueillies sont destinées au fichier syndical. Elles seront utilisées pour vous donner des informations syndicales susceptibles de vous intéresser. Elles peuvent donner lieu à l'exercice du droit d'accès, conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

(\*) autorisation de prélèvement à demander à votre section départementale

Isabelle Opélie Gillas Fatoumata

**COMME NOUS,  
NOTRE BANQUE MISE  
SUR LE COLLECTIF**

#notrepointcommun

Découvrez la CASDEN, la banque coopérative de la fonction publique.  
Elle a créé un système inédit d'épargne à Points<sup>®</sup> : l'épargne de tous permet  
à chacun de réaliser ses projets.

Tous fonctionnaires au service du collectif

*Les Points cumulés dans le cadre du Programme 1,2,3 CASDEN sont comptabilisés chaque fin de mois.*